

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

Validation et accompagnement pour l'obtention de Diplômes reconnus par l'Etat de niveaux IV - III et II. Dans les domaines de la Vente / Commerce & de l'Hôtellerie - Restauration - Tourisme



PUBLIC CONCERNÉ

Seule conditions exigée : pouvoir justifier d'une **expérience d'au moins 3 ans**, en rapport avec la certification visée*.
Cette expérience peut avoir pour cadre une activité salariée, non salariée ou bénévole, exercée en mode continu ou non.



OBJECTIFS

Qu'est de que la V.A.E. ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (ou V.A.E.) est un **droit individuel** instauré par la loi de modernisation sociale du 07 janvier 2002. Elle ouvre la possibilité d'obtenir une certification sur la base d'une expérience professionnelle, et non plus seulement au terme d'un parcours de formation.

Diplômes visés par cette V.A.E.

*Des diplômes reconnus par l'Etat de niveaux IV (Bac) - III (Bac+2) et II (Bac+3)

- Vendeur Conseiller Commercial
- Gestionnaire d'Unité Commerciale
- Responsable de la Distribution
- Responsable Développement Commercial
- Assistant Manager Tourisme Hôtellerie Restauration



COÛT

- 950 € nets pour 21 Heures d'accompagnement (facultatives)
- 550 € nets pour les frais de jury VAE



INFORMATIONS PRATIQUES



[Téléchargez la fiche de la démarche VAE - Validation des Acquis de l'Expérience \(.pdf - 389.93 Ko\)](#)

Contact : Valérie LONG-ARAGON

Tél. 04 99 513 500

v.longaragon@sudformation.cci.fr